



AG COPROPRIETE PAR CORRESPONDANCE

Par JPCHAT63

Bonjour,

Notre syndic a décidé de faire l'AG uniquement par correspondance le 11 septembre prochain.

Le texte de loi ne fait pas mention de la réception ni de l'ouverture des plis.

Notre syndic étant mis en concurrence, et n'étant pas digne de confiance, risque d'écarter des enveloppes ou d'en ouvrir certaines afin de voir le contenu avant l'AG.

Comment faire pour éviter ces dérapages ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.